



Mairie de Cassagnas
48 400 Cassagnas

COMMUNIQUÉ

Le département de la Lozère procède aux travaux de remise en peinture du pont enjambant la Mimente sur RD62.

Une réglementation de la circulation sera mise en place selon le calendrier suivant :

- **Du lundi 31 août (8h00) au mardi 8 septembre (17h00)**
- La circulation sera interdite à tous les véhicules de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Arrête N°26-1553 en date du 25 août 2026

- **Du mercredi 9 septembre (8h00) au mercredi 7 octobre 2026 (17h00)**
- La circulation sera interdite à tous les véhicules 24h/24h et 7j/7

Arrêté N°26-1554 en date du 25 août 2026

- **Du jeudi 8 octobre (8h00) au vendredi 16 octobre 2026 (17h00)**
- La circulation sera interdite à tous les véhicules de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Arrêté N°26-1555 en date du 25 août 2026

Le Maire,
Jean WILKIN



